

13/02/2025	Contact : Matthieu PORTAFAIX portafaixm@d42.ffbatiment.fr	2025.092
------------	--	----------

Retrouvez ces informations sur notre site [www.btp42.fr](http://www.btp42.fr) à la rubrique documents



## MINIMA OUVRIERS & ETAM 2025 :

## PAS D'ACCORDS DE REVALORISATION

## APPLICABLES EN 2025

La réunion de négociation paritaire du 4 février 2025 concernant les minima salariaux des ouvriers et ETAM en 2025 n'a pas permis la conclusion d'accords.

**Par conséquent, sans accords de salaire pour 2025, les montants des salaires minimums conventionnels Ouvriers et ETAM applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 le restent au 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

Pour mémoire, le Smic horaire brut est passé au 1<sup>er</sup> novembre 2024 de 11,65 euros à 11,88 euros soit à titre indicatif, les montants mensuels :

Sur la base de 35 heures/semaine :

- 1 801,80 € pour les entreprises établissant la paye sur la base de 35 h x 52/12
- 1 801,84 € pour les entreprises établissant la paye sur la base de 151,67 heures

**En conséquence, le coefficient 150 des ouvriers et le niveau A des ETAM étant inférieur, c'est le SMIC qui doit être appliqué.**

Vous trouverez ci-après les montants applicables en 2025 :

Pour les **OUVRIERS** :

<b>Salaires OUVRIERS Bâtiment Rhône-Alpes</b>		
<b>Partie fixe :</b>		<b>150,00 Euros</b>
Catégorie professionnelle	Coefficient	Salaire mensuel pour 151,67 heures
<b>Niveau I Ouvriers d'exécution</b> - Position 1	- 150	<del>1 780</del> € 1 801,80/ 1 801,84€
	- 170	- 1 820 €
<b>Niveau II Ouvriers professionnels</b>	- 185	- 1 865 €
<b>Niveau III Compagnons professionnels</b> - Position 1 - Position 2	- 210	- 2 060 €
	- 230	- 2 235 €
<b>Niveau IV Maîtres ouvriers ou chefs d'équipe</b> - Position 1 - Position 2	- 250	- 2 403,60 €
	- 270	- 2 548,70 €

➤ Valeurs de point : coeff. 150 : 10,8667€ ; coeff. 170 : 9,8235€ ; coeff. 185 : 9,2703€ ;  
coeff. 210 : 9,0952 ; coeff. 230 : 9,0652€ ; coeff. 250 : 9,0144 ; coeff. 270 : 8,8841€

**Aucune rémunération ne peut être inférieure au SMIC.**

Pour les **ETAM** :

NIVEAU	SALAIRES MENSUELS POUR 151,67 H
Niveau A	<del>1 790,00 €</del> 1 801,80 / 1 801,84 €
Niveau B	1 840,00 €
Niveau C	1 957,00 €
Niveau D	2 091,00 €
Niveau E	2 333,00 €
Niveau F	2 672,90 €
Niveau G	2 937,70 €
Niveau H	3 279,50 €

*\*Aucune rémunération ne peut être inférieure au SMIC.*

Pour les ETAM en forfait-jours, la majoration du salaire minimum conventionnel est fixée à 15 %.

NIVEAU	ETAM EN FORFAIT-JOURS
Niveau F	3 073,84 €
Niveau G	3 378,36 €
Niveau H	3 771,43 €